

DECLARATION FINALE DE LA 2^e REUNION DES PRESIDENTS DES COMMISSIONS DES AFFAIRES EUROPEENNES DES PARLEMENTS DU SUD

ROME, LE 17 JUILLET 2014

1. La 2^e Réunion des Présidents des Commissions des affaires européennes des Parlements du Sud s'est tenue à Rome, le 17 juillet 2014, avec la participation de la Bulgarie, de la Croatie, de Chypre, de l'Espagne, de la France, de la Grèce, de l'Italie, du Portugal, de la Roumanie et de la Slovénie, ainsi que de l'Albanie, de l'Ex République yougoslave de Macédoine, du Monténégro, de la Serbie et de la Turquie en qualité de pays candidats.

2. Faisant suite à la réunion constitutive de Nicosie des 24-25 janvier 2014, la 2^e Réunion a eu pour but de consolider un forum informel de débat sur des questions d'intérêt commun, avec une référence particulière à la région méditerranéenne, en vue des prochaines réunions de la COSAC.

3. Les Présidents ont convenu que la faible amélioration économique et financière que les Etats membres ont connue récemment ne s'est pas encore traduite en création de nouveaux emplois. Les niveaux du chômage – notamment des jeunes – et les situations de pauvreté et d'exclusion sociale demeurent inacceptables.

Les Présidents saluent donc ce qui a été convenu lors du Conseil européen des 26 et 27 juin 2014, où l'on a rappelé la nécessité de prêter une attention particulière aux réformes structurelles qui soutiennent la croissance et améliorent la viabilité financière, y compris par une évaluation appropriée des mesures budgétaires et des réformes structurelles, en utilisant au mieux, en même temps, la flexibilité inhérente aux règles actuelles du Pacte de stabilité et de croissance. De plus, ils estiment qu'un débat ouvert est nécessaire afin d'accroître l'efficacité et la validité de la Stratégie Europe 2020 en vue de son réexamen à mi-parcours en 2015, et d'identifier et mettre en place des instruments de prise de décision plus efficaces pour une action commune capable d'obtenir des résultats concrets et mesurables.

4. Les Présidents ont convenu de la nécessité, soulignée également par le Conseil européen des 26-27 juin 2014, que les prochaines actions de l'Union dans le domaine des frontières, de l'asile et de l'immigration continuent de s'inspirer de la notion d'approche globale et prévoient des mesures appropriées – conformément à l'article 80 du Traité sur le fonctionnement de

l'UE – afin de rendre effectifs les principes de solidarité et de partage équitable des responsabilités et des charges parmi les Etats membres. La priorité devrait être donnée aux efforts visant à sauver la vie de ceux qui cherchent à atteindre le continent européen.

Les Présidents sont d'accord avec la Contribution de la LI^e COSAC lorsqu'elle affirme qu'il faut assurer une gestion commune des frontières extérieures, la mise en commun des centres d'accueil au niveau européen pour faire face aux situations d'urgence et des instruments pour gérer les crises. En outre, tel que le Conseil européen des 26-27 juin 2014 l'a stipulé, il faudrait mettre pleinement en œuvre les actions identifiées par la *Task Force* pour la Méditerranée et, parallèlement, étudier la possibilité de créer, dans le contexte du développement à long terme de Frontex, un système européen de gardes-frontières pour améliorer les capacités de contrôle et de surveillance de nos frontières extérieures.

Enfin, les Présidents souhaitent que les procédures d'identification des bénéficiaires de la protection humanitaire puissent être menées dans les lieux de départ vers l'Europe. Ils souhaitent également que des postes avancés internationaux soient mis en place, à même d'entamer la procédure d'octroi de la protection humanitaire dans les Pays riverains du Sud de la Méditerranée et dans les lieux de départ des migrants.

5. Les Présidents expriment une vive préoccupation pour la poursuite des hostilités dans les territoires de Gaza et d'Israël. Ils demandent aux deux parties un cessez-le-feu immédiat et souhaitent que l'Union européenne, avec la communauté internationale, puisse contribuer rapidement à la reprise des négociations de paix.

6. Les Présidents saluent la Présidence italienne du Conseil de l'Union et ses priorités politiques pour les six mois prochains, en souhaitant qu'elles empruntent la bonne direction vers une Union européenne de plus en plus intégrée, prospère, solidaire et sûre.

7. Les Présidents souhaitent qu'au moins un poste au plus haut niveau des institutions de l'Union européenne soit attribué à une personnalité politique éminente du Sud de l'UE.

8. Les Présidents souhaitent que l'UE poursuive sa politique d'élargissement.